

La lettre de l'Éducation



Aux parents des écoles de Saint-Martin-le-Vinoux

Janvier 2022.

Madame, Monsieur,

Dans les écoles, l'ensemble du personnel continue de s'adapter en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Nous restons entièrement mobilisés et à vos côtés, pour que l'accueil des enfants, dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire, se déroule dans les meilleures conditions.

Voici les dernières actualités :

Inscriptions pour la rentrée 2022 :

Votre enfant est né en 2019 ou en 2020 (de janvier à mars pour les écoles Badinter et Simone Veil – de janvier à juin pour l'école maternelle Néron), vous pouvez déjà venir au service éducation pour faire la pré-inscription.

Pièces à fournir :

- Livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant,
- Carte d'identité des parents ou carte de séjour,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- En cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant.

Annulation des services :

Les services périscolaires (restauration, Récré'active, accueil de loisirs) sont annulés en cas d'absence de l'enseignant, pour maladie ou pour la grève. Les services pourront également être annulés sans délai si un enfant est testé positif, seulement si le service Education Jeunesse est prévenu (par mail ou par téléphone) **dès le résultat du test. Les annulations ne pourront pas être rétroactives.**

Accueil de loisirs :

Depuis la rentrée de septembre, nous sommes confrontés à des problèmes de recrutement d'animateurs.

La priorité a été donnée aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs à l'année. Les demandes ponctuelles sont traitées chaque fin de semaine et acceptées, selon le nombre de places disponibles.

Les enfants peuvent être inscrits à tout moment sur la liste d'attente.

Afin de respecter les taux d'encadrement, les inscriptions sur le site internet sont bloquées. Les inscriptions se font uniquement **par mail ou par téléphone**.

Une priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent.

Dysfonctionnement règlements en ligne :

Pour rappel, suite au problème du site PAYFIP (ex TIPI), nous avons rencontré un dysfonctionnement sur les règlements et la transmission des tickets de paiement en ligne. Même si le problème a été résolu par la Direction Générale des Finances Publiques, nous vous demandons de bien vérifier vos relevés de compte. Si vous n'avez pas été débité quelques jours après votre tentative de paiement, c'est que ce dernier n'a pas été pris en compte. Malgré le dysfonctionnement, le service a reçu le relevé de tous les paiements qui ont fonctionné, même si les familles n'ont pas toutes reçu leur ticket de paiement. N'hésitez pas à contacter le service si vous rencontrez le moindre souci.

La Récré'active :

En raison de la crise sanitaire, les ateliers sont maintenus dans la mesure du possible. En effet, pour pallier les absences du personnel, les intervenants sont parfois amenés à être changés de site au dernier moment.

Attestation frais de garde :

A partir de janvier 2022, vous pouvez télécharger votre attestation de frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans sur votre espace personnel, sous réserve que les factures de l'année 2021 soient réglées.

Le service Education Jeunesse